



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 15526

## Texte de la question

M. Louis Mexandeu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conséquences néfastes que pourrait occasionner une réduction des crédits accordés aux très grands équipements (TGE) du secteur recherche et en particulier au centre GANIL. Suite à un audit effectué par un panel international de physiciens de renom, GANIL fut qualifié de centre d'excellence pour la recherche fondamentale dans le domaine de la physique nucléaire mais aussi en physique atomique et de la matière condensée. Alors que son projet SPIRAL (accélérateurs de faisceaux radioactifs) suscite un réel engouement au sein de la communauté de chercheurs français et européens, le centre GANIL, à l'image de l'ensemble des TGE du secteur de la recherche, redoute une réduction de son budget. Depuis huit ans, GANIL a vu son budget diminuer de 17 % en francs constants. Ainsi pour permettre la poursuite des projets en cours se traduisant par d'importantes collaborations internationales, pour éviter des arrêts temporaires d'activité, comme cela fut le cas il y a sept ans, il serait souhaitable que cet équipement conserve le même niveau de fonctionnement. Si la priorité devait aller au fonctionnement et à l'équipement des laboratoires, il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment des TGE, et en particulier de GANIL, qui est reconnu comme un équipement de base par de nombreux laboratoires utilisateurs qui y effectuent leurs expériences. Il lui demande quelles mesures il compte envisager afin de permettre à GANIL et aux TGE de poursuivre leur action dans de bonnes conditions.

## Texte de la réponse

Les très grands équipements sont, comme le laisse imaginer leur nom, très coûteux. Ne doivent donc être retenus que les très grands équipements (TGE) intéressant un large secteur de la communauté scientifique nationale, coordonnés à l'échelle européenne et ouverts en permanence. Le ministre a donc demandé une réflexion d'ensemble aux établissements qui gèrent des TGE et en a confié la coordination à la direction de la recherche. La poursuite des TGE existant, dont beaucoup ne sont pas remis en cause, et le démarrage de nouveaux équipements doivent être soumis à une évaluation rigoureuse. Le cadre en est la réflexion menée par le comité d'orientation stratégique présidé par Guy Aubert, conseiller d'Etat, ancien directeur général du CNRS.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Mexandeu](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15526

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 1998, page 3210

**Réponse publiée le** : 9 novembre 1998, page 6145